



## PROCESS COURTIER EN TRAVAUX

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre structure de portage salarial dédié au Courtage en travaux.

Amélioration, extension, réhabilitation et rénovation sont au cœur de l'activité du courtier en travaux. Interface entre artisan et clients, ses raisons d'être et valeur ajoutée sont de procurer gain de temps et d'argent à son client, toujours dans un objectif de qualité.

Le courtier en travaux aide le client à définir ses besoins, à affiner son projet. Il établit un cahier des charges et négocie les devis pour faire bénéficier ses clients des meilleurs prix. Il propose à ses clients un panel d'entreprises dont il a préalablement vérifié la solvabilité et la régularité juridique, administrative, sociale et fiscale.

Le courtier en travaux mène à bien une mission de nature commerciale et ne s'immisce d'aucune manière et en aucun cas dans une mission d'étude, dans une fonction de maître d'œuvre, d'assistance à maître d'ouvrage, de maîtrise d'ouvrage déléguée ou même de suivi de chantier.

### A-Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend deux documents à renseigner et à nous retourner avec les justificatifs correspondants.

- 1/ Demande d'inscription en Portage Salarial
- 2/ Questionnaire Courtiers en travaux

### B-Examen de votre candidature

A réception des documents, une commission se réunit pour examiner votre candidature

### C-Deux réponses possibles

- 1/ Votre candidature n'est pas validée par la commission. Vous en serez informé par votre conseiller.
- 2/ Votre candidature est validée par la commission. Une date de démarrage sera convenue avec le service qualité.

### D-Note importante

Avec votre « kit démarrage » vous recevrez un Contrat de Prestation de Service à compléter avec votre client et à nous soumettre pour validation et signature, avant le début de chaque chantier.